

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2
DE LA RÉGIE**

**Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie**

1. **Référence(s) :** i) Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec, éditions de juin 2006 et de septembre 2006, page 2, prévision des ventes d'électricité au Québec ;
- ii) Pièce HQD-16, document 1, pages 11 et 12 ;
- iii) Pièce HQD-16, document 4, page 5, tableau 2 ;
- iv) Pièce HQD-16, document 1, page 4, tableau R-1.1 ;
- v) Pièce HQD-16, document 1, page 36, tableau R-16.1-E.

Préambule :

Le Plan Stratégique publié en juin 2006 a été révisé en septembre 2006. La prévision des ventes de l'année en cours qui était présentée « *selon une prévision réalisée au printemps 2006* » a été diminuée de 1,3 TWh en septembre « *selon une prévision réalisée en août 2006* ». Cette baisse de 1,3 TWh inclut une diminution de 0,6 TWh au secteur domestique et agricole et 0,4 TWh au secteur industriel. On note aussi une baisse de 0,6 TWh de la prévision de 2007.

À la référence (ii), le Distributeur indique que :

« En date du 16 octobre 2006, la prévision de la demande pour l'année 2006 n'a pas été revue. Conséquemment, la révision d'avril 2006 présentée au présent dossier constitue toujours, pour le Distributeur, l'unique prévision de référence pour l'année 2006. »

À la référence (iii) le Distributeur présente un tableau dans lequel les ventes pour l'année 2006 semblent correspondre à celles indiquées dans la révision de septembre du Plan stratégique.

Le Distributeur présente un tableau à la référence (iv) comparant l'historique des ventes normalisées de 2003, 2004 et 2005 et les prévisions de 2006 et 2007. Les ventes pour les tarifs D-DM passent de 54 796 GWh en 2005 à une prévision normalisée de 56 166 GWh en 2006. Ces ventes sont comparées aux mises en chantier dans le tableau R-5.1 de la référence (ii). À cette dernière référence, le Distributeur invoque aussi d'autres facteurs qui influencent les ventes résidentielles, à savoir la faible croissance du revenu personnel disponible et l'impact du PGÉE.

Par ailleurs, le Distributeur présente un tableau à la référence (v) dont le calcul de l'écart de volume des ventes postpatrimoniales normalisées 2006 est de - 1 953 GWh (volume réel de 5 512 GWh – volume prévu de 7 465 GWh). Cet écart de volume fait partie du calcul du compte de pass-on avec des ventes normalisées 2006 de 40,0 M\$ créditeur.

***Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie***

Demandes :

- 1.1. Veuillez confirmer que les données des prévisions des ventes du dossier R-3610 correspondent à celles du Plan Stratégique révisé en septembre 2006. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si elles correspondent à celles du Plan Stratégique de juin 2006.

Réponse:

Les données de prévision des ventes du dossier R-3610-2006 correspondent effectivement à celles du plan stratégique révisé en septembre 2006.

Par ailleurs, la prévision du plan stratégique de juin 2006 avait été réalisée antérieurement, soit en février 2006.

- 1.2. Si c'est le cas, veuillez expliquer pourquoi le Distributeur mentionne que la prévision d'avril 2006 n'a pas été revue. Veuillez aussi indiquer pourquoi au moment de la prévision d'août, seules les données réelles de janvier à avril étaient disponibles.

Réponse:

La prévision d'avril 2006, telle que déposée dans le cadre du dossier R-3610-2006 du Distributeur (années 2006 et 2007), n'a effectivement pas été revue et correspond à la prévision du Plan Stratégique révisé en septembre 2006.

Dans la version ajustée de septembre 2006 du plan stratégique 2006-2010, le Distributeur a choisi de ne pas intégrer les ventes publiées depuis mai 2006 et ce, afin d'assurer la cohérence entre cette version du plan stratégique et le dossier R-3610-2006.

- 1.3. Veuillez indiquer si, à ce jour, le Distributeur dispose des données réelles de janvier à juillet 2006 minimalement. Le cas échéant, veuillez indiquer si votre calcul du « pass on » s'en trouve modifié et veuillez fournir le détail du calcul du compte de pass-on selon le format de la pièce HQD-16, document 1, tableaux R-16.1-A à E, pages 32 à 36.

**Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie**

Réponse:

Le Distributeur souhaite tout d'abord présenter une version révisée des tableaux R16.1-B et R16.1-E. Cette version se distingue de la précédente par la méthode utilisée pour évaluer l'impact de l'aléa climatique sur le compte de *pass-on*. Ainsi dans la version du 16 octobre, l'impact de l'aléa climatique sur le *pass-on* est obtenu par différence entre le compte de *pass-on* total de 182 M\$ et le compte de *pass-on* total à conditions climatiques normales de 40 M\$. Dans la version révisée, cet impact est estimé en calculant les écarts volumes - prix – revenus associés aux volumes d'aléas climatiques répartis aux catégories sujettes à ces variations. Sur ces bases, l'impact de l'aléa climatique est estimé à 161,3 M\$. Cette deuxième estimation donne une répartition plus cohérente des aléas climatiques par catégorie de consommateurs.

Tableau R16.1-B (révisé) : Estimation de l'impact de la température sur le compte de *pass-on* projeté 2006

Catégorie de consommateurs	Pass-on normalisé 2006 M\$	Impact estimé de la température M\$	Pass-on projeté 2006 M\$
Domestique			
Tarifs D et DM	17,1	(94,8)	(77,7)
Tarif DH	(0,0)	-	(0,0)
Tarif DT	(0,8)	(2,4)	(3,2)
Total	16,3	(97,2)	(80,9)
Petite et moyenne puissance			
Tarifs G et à forfait	(1,7)	(14,5)	(16,2)
Tarif G9	(1,4)	-	(1,4)
Tarif M	8,1	(39,7)	(31,7)
Tarifs d'éclairage public et Sent.	(0,7)	-	(0,7)
Total	4,4	(54,2)	(49,8)
Grande puissance			
Tarif L	(41,4)	(9,8)	(51,2)
Tarif H	(0,0)	-	(0,0)
Contrats spéciaux	(28,4)	-	(28,4)
Total - sans ajust.	(69,7)	(9,8)	(79,6)
Total -incluant les contrats spéciaux	(49,1)	(161,3)	(210,3)
Total excluant les contrats particuliers	(20,7)	(161,3)	(182,0)

Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie

Tableau R1.3-E (révisé) : Calcul des écarts du compte de pass-on avec des ventes normalisées 2006

Catégorie de consommateurs	(a)													(a) + (b)
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	Écart net ajusté
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	M\$
Postpatrimonial														
Domestique														
Tarifs D et DM	2 158	2 406	10,97	(27,1)	12,51	10,97	2 158	33,4	2 158	2 406	3,53	(8,7)	15,0	16,7
Tarif DH	0	0	10,61	(0,0)	12,11	10,61	0	0,0	0	0	3,42	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Tarif DT	83	111	9,18	(2,5)	10,47	9,18	83	1,1	83	111	2,96	(0,8)	(0,6)	(0,8)
Total	2 242	2 517		(29,7)			2 242	34,5	2 242	2 517		(9,6)	14,4	15,9
Petite et moyenne puissance														
Tarifs G et à forfait	430	551	9,88	(11,9)	11,27	9,88	430	6,0	430	551	3,18	(3,8)	(2,1)	(1,8)
Tarif G9	22	47	9,56	(2,5)	10,91	9,56	22	0,3	22	47	3,08	(0,8)	(1,4)	(1,4)
Tarif M	1 050	1 149	9,15	(9,0)	10,44	9,15	1 050	13,6	1 050	1 149	2,95	(2,9)	7,4	7,9
Tarifs d'éclairage public et Sent.	11	24	9,06	(1,1)	10,34	9,06	11	0,1	11	24	2,92	(0,4)	(0,6)	(0,7)
Total	1 513	1 771		(24,6)			1 513	20,0	1 513	1 771		(7,9)	3,3	4,1
Grande puissance														
Tarif L	1 061	2 028	8,44	(81,6)	9,63	8,44	1 061	12,6	1 061	2 028	2,72	(26,3)	(42,7)	(41,5)
Tarif H	0	0	9,06	(0,0)	10,34	9,06	0	0,0	0	0	2,92	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Contrats spéciaux	518	1 149	8,33	(52,6)	9,51	8,33	518	6,1	518	1 149	2,69	(17,0)	(29,5)	(28,4)
Total - sans ajust.	1 579	3 178		(134,2)			1 579	18,7	1 579	3 178		(43,3)	(72,2)	(70,0)
Total -incluant les contrats spéciaux	5 334	7 465		(2 131,35)	11,10	9,72	5 334	73,2	5 334	7 465		(60,8)	(54,5)	(49,9)
Total excluant les contrats particuliers													(25,0)	(21,5)
(b)														
Ajustement patrimonial														
Catégorie de consommateurs	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	
Domestique														
Tarifs D et DM	53 649	53 782	3,20	(4,3)	3,20	3,20	53 649	0,0	53 613	53 782	3,53	(6,0)	1,7	
Tarif DH	4	3	3,10	0,0	3,10	3,10	4	0,0	4	3	3,42	0,0	(0,0)	
Tarif DT	2 574	2 486	2,68	2,4	2,68	2,68	2 574	0,0	2 571	2 486	2,96	2,5	(0,2)	
Total	56 226	56 271		(1,9)			56 226	0,0	56 188	56 271		(3,4)	1,5	
Petite et moyenne puissance														
Tarifs G et à forfait	12 317	12 312	2,88	0,2	2,88	2,88	12 317	0,0	12 307	12 312	3,18	(0,2)	0,3	
Tarif G9	1 067	1 061	2,79	0,2	2,79	2,79	1 067	0,0	1 066	1 061	3,08	0,2	0,0	
Tarif M	25 746	25 687	2,67	1,6	2,67	2,67	25 746	0,0	25 723	25 687	2,95	1,1	0,5	
Tarifs d'éclairage public et Sent.	546	532	2,65	0,4	2,65	2,65	546	0,0	545	532	2,92	0,4	(0,0)	
Total	39 676	39 592		2,2			39 676	0,0	39 642	39 592		1,5	0,8	
Grande puissance														
Tarif L	44 984	45 021	2,46	(0,9)	2,46	2,46	44 984	0,0	44 946	45 021	2,72	(2,0)	1,1	
Tarif H	8	9	2,65	(0,0)	2,65	2,65	8	0,0	8	9	2,92	(0,0)	0,0	
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 404	25 507	2,43	(2,5)	2,43	2,43	25 404	0,0	25 374	25 507	2,69	(3,6)	1,1	
Total - sans ajust.	70 396	70 537		(3,4)			70 396	0,0	70 327	70 537		(5,7)	2,2	
Total -incluant les contrats spéciaux	166 298	166 400		(3,1)			166 298	-	166 157	166 400		(7,6)	4,5	
Total excluant les contrats particuliers													3,4	

**Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie**

Par ailleurs, le Distributeur est en mesure de produire une évaluation du compte de *pass-on* projeté 2006 comprenant 9 mois réels (janvier à septembre) et 3 mois prévisionnels en utilisant l'aperçu du mois d'octobre 2006. Sur cette base, le compte de *pass-on* s'établit à un solde créditeur de 250,9 M\$. Le résultat est détaillé aux tableaux R1.3-A et R1.3-C. Les tableaux R1.3-B et R1.3-E présentent une mise à jour de l'estimation de l'impact température (normalisation des ventes des 9 premiers mois réels) sur le compte de *pass-on*.

**Tableau R1.3-A : Estimation du compte de *pass-on* projeté 2006
(9 mois réels et 3 mois prévisionnels)**

Catégorie de consommateurs	9 mois réels 2006 M\$	3 mois prévisionnels M\$	Pass-on projeté 2006 M\$
Domestique			
Tarifs D et DM	(81,1)	(26,8)	(107,8)
Tarif DH	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Tarif DT	(3,5)	(1,0)	(4,5)
Total	(84,6)	(27,8)	(112,3)
Petite et moyenne puissance			
Tarifs G et à forfait	(17,0)	(5,4)	(22,4)
Tarif G9	(1,4)	(0,4)	(1,8)
Tarif M	(33,3)	(9,8)	(43,0)
Tarifs d'éclairage public et Sent.	(0,7)	(0,2)	(0,9)
Total	(52,5)	(15,7)	(68,2)
Grande puissance			
Tarif L	(55,3)	(15,1)	(70,4)
Tarif H	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Contrats spéciaux	(30,0)	(9,5)	(39,6)
Total - sans ajust.	(85,3)	(24,6)	(109,9)
Total -incluant les contrats spéciaux	(222,4)	(68,1)	(290,5)
Total excluant les contrats particuliers	(192,3)	(58,6)	(250,9)

***Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie***

**Tableau R1.3-B : Estimation de l'impact de la température sur le compte de
pass-on projeté 2006**

Catégorie de consommateurs	Pass-on normalisé 2006 M\$	Impact estimé de la température M\$	Pass-on projeté 2006 M\$
Domestique			
Tarifs D et DM	3,3	(111,2)	(107,8)
Tarif DH	(0,0)	-	(0,0)
Tarif DT	(2,3)	(2,3)	(4,5)
Total	1,1	(113,4)	(112,3)
Petite et moyenne puissance			
Tarifs G et à forfait	(10,5)	(11,9)	(22,4)
Tarif G9	(1,8)	-	(1,8)
Tarif M	(32,2)	(10,8)	(43,0)
Tarifs d'éclairage public et Sent.	(0,9)	-	(0,9)
Total	(45,5)	(22,7)	(68,2)
Grande puissance			
Tarif L	(62,7)	(7,7)	(70,4)
Tarif H	(0,0)	-	(0,0)
Contrats spéciaux	(39,6)	-	(39,6)
Total - sans ajust.	(102,3)	(7,7)	(109,9)
Total -incluant les contrats spéciaux	(146,7)	(143,8)	(290,5)
Total excluant les contrats particuliers	(107,2)	(143,8)	(250,9)

Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie

Tableau R1.3-C : Calcul des écarts du compte de pass-on projeté 2006

Catégorie de consommateurs	(a)												(a) + (b)		
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	Écart net ajusté	
	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial	Postpatrimonial
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	M\$	
Domestique															
Tarifs D et DM	889	2 406	10,97	(166,3)	11,39	10,97	889	3,8	889	2 406	3,53	(53,6)	(108,9)	(107,8)	
Tarif DH	0	0	10,61	(0,0)	11,02	10,61	0	0,0	0	0	3,42	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Tarif DT	44	111	9,18	(6,1)	9,53	9,18	44	0,2	44	111	2,96	(2,0)	(4,0)	(4,5)	
Total	934	2 517		(172,4)			934	3,9	934	2 517		(55,6)	(112,9)	(112,3)	
Petite et moyenne puissance															
Tarifs G et à forfait	205	551	9,88	(34,1)	10,26	9,88	205	0,8	205	551	3,18	(11,0)	(22,3)	(22,4)	
Tarif G9	17	47	9,56	(2,9)	9,93	9,56	17	0,1	17	47	3,08	(0,9)	(1,9)	(1,8)	
Tarif M	426	1 149	9,15	(66,2)	9,50	9,15	426	1,5	426	1 149	2,95	(21,3)	(43,3)	(43,0)	
Tarifs d'éclairage public et Sent.	9	24	9,06	(1,3)	9,41	9,06	9	0,0	9	24	2,92	(0,4)	(0,9)	(0,9)	
Total	658	1 771		(104,4)			658	2,4	658	1 771		(33,7)	(68,4)	(68,2)	
Grande puissance															
Tarif L	746	2 028	8,44	(108,2)	8,76	8,44	746	2,4	746	2 028	2,72	(34,9)	(70,9)	(70,4)	
Tarif H	0	0	9,06	(0,0)	9,41	9,06	0	0,0	0	0	2,92	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Contrats spéciaux	424	1 149	8,33	(60,4)	8,66	8,33	424	1,4	424	1 149	2,69	(19,5)	(39,6)	(39,6)	
Total - sans ajust.	1 170	3 178		(168,6)			1 170	3,8	1 170	3 178		(54,4)	(110,4)	(109,9)	
Total -incluant les contrats spéciaux	2 762	7 465		(445,4)	9,84	9,47	2 762	10,1	2 762	7 465		(143,6)	(291,7)	(290,5)	
Total excluant les contrats particuliers														(252,2)	(250,9)
Cumulatif:															(290,5)
Cumulatif sans contrats particuliers:															(250,9)

Catégorie de consommateurs	(b)													
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	
	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial	Ajustement patrimonial
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	
Domestique														
Tarifs D et DM	53 454	53 782	3,20	(10,5)	3,20	3,20	53 454	0,0	53 454	53 782	3,53	(11,6)	1,1	
Tarif DH	4	3	3,10	0,0	3,10	3,10	4	0,0	4	3	3,42	0,0	(0,0)	
Tarif DT	2 673	2 486	2,68	5,0	2,68	2,68	2 673	0,0	2 673	2 486	2,96	5,5	(0,5)	
Total	56 131	56 271		(5,5)			56 131	0,0	56 131	56 271		(6,0)	0,6	
Petite et moyenne puissance														
Tarifs G et à forfait	12 343	12 312	2,88	0,9	2,88	2,88	12 343	0,0	12 343	12 312	3,18	1,0	(0,1)	
Tarif G9	1 051	1 061	2,79	(0,3)	2,79	2,79	1 051	0,0	1 051	1 061	3,08	(0,3)	0,0	
Tarif M	25 580	25 687	2,67	(2,9)	2,67	2,67	25 580	0,0	25 580	25 687	2,95	(3,2)	0,3	
Tarifs d'éclairage public et Sent.	551	532	2,65	0,5	2,65	2,65	551	0,0	551	532	2,92	0,6	(0,1)	
Total	39 526	39 592		(1,7)			39 526	0,0	39 526	39 592		(1,9)	0,2	
Grande puissance														
Tarif L	44 831	45 021	2,46	(4,7)	2,46	2,46	44 831	0,0	44 831	45 021	2,72	(5,2)	0,5	
Tarif H	8	9	2,65	(0,0)	2,65	2,65	8	0,0	8	9	2,92	(0,0)	0,0	
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 512	25 507	2,43	0,1	2,43	2,43	25 512	0,0	25 512	25 507	2,69	0,1	(0,0)	
Total - sans ajust.	70 351	70 537		(4,6)			70 351	0,0	70 351	70 537		(5,1)	0,5	
Total -incluant les contrats spéciaux	166 007	166 400		(11,8)			166 007	-	166 007	166 400		(13,0)	1,2	
Total excluant les contrats particuliers														1,2

Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie

Tableau R1.3-D : Calcul des écarts du compte de pass-on pour les neuf premiers mois réels 2006

Catégorie de consommateurs	(a)													(a) + (b)	
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net		Écart net ajusté
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$		M\$
Postpatrimonial															
Domestique															
Tarifs D et DM	511	1 624	10,97	(122,1)	11,17	10,97	511	1,1	511	1 624	3,52	(39,2)	(81,8)	(81,1)	
Tarif DH	0	0	10,61	(0,0)	10,81	10,61	0	0,0	0	0	3,40	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Tarif DT	26	75	9,18	(4,5)	9,35	9,18	26	0,0	26	75	2,94	(1,4)	(3,0)	(3,5)	
Total	538	1 700		(126,6)			538	1,1	538	1 700		(40,6)	(84,9)	(84,6)	
Petite et moyenne puissance															
Tarifs G et à forfait	119	384	9,88	(26,2)	10,06	9,88	119	0,2	119	384	3,17	(8,4)	(17,6)	(17,0)	
Tarif G9	10	32	9,56	(2,1)	9,74	9,56	10	0,0	10	32	3,07	(0,7)	(1,4)	(1,4)	
Tarif M	252	804	9,15	(50,5)	9,32	9,15	252	0,4	252	804	2,93	(16,2)	(33,3)	(33,3)	
Tarifs d'éclairage public et Sent.	6	16	9,06	(0,9)	9,23	9,06	6	0,0	6	16	2,91	(0,3)	(0,6)	(0,7)	
Total	387	1 236		(79,7)			387	0,7	387	1 236		(25,6)	(53,5)	(52,5)	
Grande puissance															
Tarif L	453	1 440	8,44	(83,2)	8,59	8,44	453	0,7	453	1 440	2,71	(26,7)	(55,8)	(55,3)	
Tarif H	0	0	9,06	(0,0)	9,23	9,06	0	0,0	0	0	2,91	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Contrats spéciaux	256	802	8,33	(45,5)	8,49	8,33	256	0,4	256	802	2,91	(15,9)	(29,2)	(30,0)	
Total - sans ajust.	710	2 242		(128,7)			710	1,1	710	2 242		(42,6)	(85,0)	(85,3)	
Total -incluant les contrats spéciaux	1 634	5 178		(335,0)	9,62	9,45	1 634	2,9	1 634	5 178		(108,8)	(223,3)	(222,4)	
Total excluant les contrats particuliers													(194,2)	(192,3)	
(b)															
Ajustement patrimonial															
Catégorie de consommateurs	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net		
	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GW h réel	M\$	GW h réels	GW h prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$		
Domestique															
Tarifs D et DM	37 979	38 228	3,20	(8,0)	3,20	3,20	37 979	0,0	37 979	38 228	3,52	(8,8)	0,8		
Tarif DH	2	3	3,10	(0,0)	3,10	3,10	2	0,0	2	3	3,40	(0,0)	0,0		
Tarif DT	1 963	1 775	2,68	5,0	2,68	2,68	1 963	0,0	1 963	1 775	2,94	5,5	(0,5)		
Total	39 944	40 006		(3,0)			39 944	0,0	39 944	40 006		(3,2)	0,3		
Petite et moyenne puissance															
Tarifs G et à forfait	8 869	9 046	2,88	(5,1)	2,88	2,88	8 869	0,0	8 869	9 046	3,17	(5,6)	0,5		
Tarif G9	756	762	2,79	(0,2)	2,79	2,79	756	0,0	756	762	3,07	(0,2)	0,0		
Tarif M	18 691	18 923	2,67	(6,2)	2,67	2,67	18 691	0,0	18 691	18 923	2,93	(6,8)	0,6		
Tarifs d'éclairage public et Sent.	418	370	2,65	1,3	2,65	2,65	418	0,0	418	370	2,91	1,4	(0,1)		
Total	28 735	29 101		(10,2)			28 735	0,0	28 735	29 101		(11,2)	1,0		
Grande puissance															
Tarif L	33 679	33 890	2,46	(5,2)	2,46	2,46	33 679	0,0	33 679	33 890	2,71	(5,7)	0,5		
Tarif H	6	6	2,65	(0,0)	2,65	2,65	6	0,0	6	6	2,91	(0,0)	0,0		
Contrats spéciaux - sans ajust.	19 046	18 870	2,43	4,3	2,43	2,43	19 046	0,0	19 046	18 870	2,91	5,1	(0,8)		
Total - sans ajust.	52 730	52 765		(0,9)			52 730	0,0	52 730	52 765		(0,6)	(0,3)		
Total -incluant les contrats spéciaux	121 409	121 873		(14,1)			121 409	-	121 409	121 873		(15,0)	1,0		
Total excluant les contrats particuliers													1,8		

Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie

Tableau R1.3-E : Calcul des écarts du compte de pass-on avec des ventes normalisées 2006

Catégorie de consommateurs	(a)													Écart net ajusté M\$
	Postpatrimonial													
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	
	GWh réels	GWh prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GWh réel	M\$	GWh réels	GWh prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	
Domestique														
Tarifs D et DM	2 318	2 406	10,97	(9,7)	11,39	10,97	2 318	9,8	2 318	2 406	3,53	(3,1)	3,3	3,3
Tarif DH	0	0	10,61	(0,0)	11,02	10,61	0	0,0	0	0	3,42	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Tarif DT	75	111	9,18	(3,3)	9,53	9,18	75	0,3	75	111	2,96	(1,1)	(2,0)	(2,3)
Total	2 393	2 517		(13,0)			2 393	10,1	2 393	2 517		(4,2)	1,3	1,1
Petite et moyenne puissance														
Tarifs G et à forfait	373	551	9,88	(17,6)	10,26	9,88	373	1,4	373	551	3,18	(5,7)	(10,5)	(10,5)
Tarif G9	17	47	9,56	(2,9)	9,93	9,56	17	0,1	17	47	3,08	(0,9)	(1,9)	(1,8)
Tarif M	591	1 149	9,15	(51,0)	9,50	9,15	591	2,1	591	1 149	2,95	(16,4)	(32,5)	(32,2)
Tarifs d'éclairage public et Sent.	9	24	9,06	(1,3)	9,41	9,06	9	0,0	9	24	2,92	(0,4)	(0,9)	(0,9)
Total	991	1 771		(72,7)			991	3,6	991	1 771		(23,4)	(45,7)	(45,5)
Grande puissance														
Tarif L	874	2 028	8,44	(97,4)	8,76	8,44	874	2,8	874	2 028	2,72	(31,4)	(63,1)	(62,7)
Tarif H	0	0	9,06	(0,0)	9,41	9,06	0	0,0	0	0	2,92	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Contrats spéciaux	424	1 149	8,33	(60,4)	8,66	8,33	424	1,4	424	1 149	2,69	(19,5)	(39,6)	(39,6)
Total - sans ajust.	1 298	3 178		(157,8)			1 298	4,2	1 298	3 178		(50,9)	(102,7)	(102,3)
Total -incluant les contrats spéciaux	4 682	7 465		(243,6)	10,28	9,90	4 682	17,9	4 682	7 465		(78,5)	(147,1)	(146,7)
Total excluant les contrats particuliers													(107,6)	(107,2)
Catégorie de consommateurs	(b)													
	Ajustement patrimonial													
	Écart volume				Écart prix				Écart revenu				Écart net	
	GWh réels	GWh prévus	¢/kWh prévu	M\$	¢/kWh réel	¢/kWh prévu	GWh réel	M\$	GWh réels	GWh prévus	¢/kWh prévus	M\$	M\$	
Domestique														
Tarifs D et DM	53 763	53 782	3,20	(0,6)	3,20	3,20	53 763	0,0	53 763	53 782	3,53	(0,7)	0,1	
Tarif DH	4	3	3,10	0,0	3,10	3,10	4	0,0	4	3	3,42	0,0	(0,0)	
Tarif DT	2 587	2 486	2,68	2,7	2,68	2,68	2 587	0,0	2 587	2 486	2,96	3,0	(0,3)	
Total	56 354	56 271		2,1			56 354	0,0	56 354	56 271		2,3	(0,2)	
Petite et moyenne puissance														
Tarifs G et à forfait	12 328	12 312	2,88	0,5	2,88	2,88	12 328	0,0	12 328	12 312	3,18	0,5	(0,0)	
Tarif G9	1 051	1 061	2,79	(0,3)	2,79	2,79	1 051	0,0	1 051	1 061	3,08	(0,3)	0,0	
Tarif M	25 605	25 687	2,67	(2,2)	2,67	2,67	25 605	0,0	25 605	25 687	2,95	(2,4)	0,2	
Tarifs d'éclairage public et Sent.	551	532	2,65	0,5	2,65	2,65	551	0,0	551	532	2,92	0,6	(0,1)	
Total	39 535	39 592		(1,5)			39 535	0,0	39 535	39 592		(1,7)	0,2	
Grande puissance														
Tarif L	44 850	45 021	2,46	(4,2)	2,46	2,46	44 850	0,0	44 850	45 021	2,72	(4,7)	0,4	
Tarif H	8	9	2,65	(0,0)	2,65	2,65	8	0,0	8	9	2,92	(0,0)	0,0	
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 512	25 507	2,43	0,1	2,43	2,43	25 512	0,0	25 512	25 507	2,69	0,1	(0,0)	
Total - sans ajust.	70 370	70 537		(4,1)			70 370	0,0	70 370	70 537		(4,5)	0,4	
Total -incluant les contrats spéciaux	166 258	166 400		(3,5)			166 258	-	166 258	166 400		(3,9)	0,4	
Total excluant les contrats particuliers													0,4	

**Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie**

- 1.4. Est-ce que la diminution des ventes de 1,3 TWh mentionnée au plan stratégique révisé est incluse dans l'écart de volume de 1 953 GWh du compte de pass-on de -40 M\$? Veuillez fournir le détail de la conciliation.

Réponse:

Le volume de 1,3 TWh constitue une révision à la baisse des ventes de l'année 2006 du Plan Stratégique du mois de juin et n'a jamais fait partie du calcul du *pass-on* projeté. Le compte de *pass-on* projeté 2006 faisant état d'un crédit de 182 M\$ est basé sur les mêmes ventes du Plan Stratégique révisé en septembre.

L'écart mentionné de 1 953 GWh représente la différence des ventes postpatrimoniales de l'année projetée 2006 (sur la base des ventes totales de l'année 2006 du Plan stratégique révisé en septembre) normalisées de l'impact de la température et les ventes postpatrimoniales prévues pour l'année 2006 dans le dossier R-3579-2005.

2. **Références :**
- i) Pièce HQD-4, document 2, page 9, révisée le 29 août 2006 ;
 - ii) Pièce HQD-16, document 1, tableau R16.1-B, page 33.

Préambules :

- i) *« Dans le contexte particulier de l'année 2006, où les conditions climatiques vécues au début de l'année 2006 ont été exceptionnellement plus chaudes que la normale, cette option se traduit par un solde créditeur très important, estimé à 182 M\$ qui vient réduire le coût de service du Distributeur de l'année 2007 pour le bénéfice de l'ensemble des clients du Québec. »*
- ii) Le Distributeur présente au tableau R-16.1B une estimation de l'impact de la température, soit -142,0 M\$, sur le compte de pass-on projeté 2006 de -182,0 M\$.

Demande :

- 2.1. Dans la mesure où des écarts dus aux aléas climatiques pourraient se répéter, veuillez commenter sur l'opportunité dans le futur de traiter la partie du compte de pass-on portant sur les aléas climatiques de la même

**Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie**

façon que le compte de nivellement des revenus de transport et de distribution pour les aléas climatiques.

Réponse:

Le but poursuivi par chacun de ces deux comptes est fondamentalement différent. Le compte de *pass-on* vise à refléter dans le coût de service du Distributeur l'ensemble de ses coûts d'approvisionnement réels. Le compte de nivellement vise plutôt à lisser les effets des aléas climatiques sur le rendement global du Distributeur, dans un contexte où ces aléas influent sur le niveau des revenus des ventes alors que les coûts de transport et de distribution demeurent fixes.

Le Distributeur rappelle l'encadrement réglementaire qui a conduit la Régie à autoriser le compte de *pass-on* pour les approvisionnements postpatrimoniaux, en réponse aux exigences fixées par la Loi à son article 52.2 :

«les coûts de fourniture d'électricité visés à l'article 52.1 sont établis par la Régie en additionnant le coût de fourniture patrimoniale et les coûts réels des contrats d'approvisionnement conclus par le Distributeur d'électricité pour satisfaire les besoins des marchés québécois qui excèdent l'électricité patrimoniale,...»(notre souligné)

Le compte de *pass-on* comptabilise les écarts entre les coûts d'approvisionnement réels et les coûts d'approvisionnement projetés, nets des effets revenus. Aussi, comme les écarts au niveau des volumes de consommation prévue et de consommation réelle, en partie attribuable aux aléas climatiques, influent tant sur les coûts d'approvisionnement que sur les revenus de ventes, les effets revenus pris en compte dans le calcul du *pass-on* assurent une certaine compensation entre les éléments coûts et les éléments revenus.

Le principe du *pass-on* consacre ainsi les bases de la réglementation du coût de service appliquées aux coûts d'approvisionnement, assurant le recouvrement de l'intégralité de

*Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie*

ces coûts sans perte ni profit. Les modalités de disposition du compte de *pass-on* visent également un traitement rapide des soldes débiteurs ou créditeurs et un appariement des coûts aux bonnes générations de clients.

De façon tout à fait distincte, le compte de nivellement capte les variations dans les revenus de transport et de distribution, issues des aléas climatiques. Comme par ailleurs les coûts de transport et de distribution ne varient pas avec les écarts de volume dus à des aléas climatiques, aucune compensation ne s'opère dans ce cas entre les éléments revenus et les éléments coûts correspondants. On ne peut donc parler d'effet net et la portée du compte de nivellement demeure le lissage du rendement global du distributeur au fil du temps. De plus, dans la mesure où les aléas climatiques se compensent au fil des ans, ceux-ci ne font normalement l'objet d'aucune récupération, sauf circonstances exceptionnelles liées au cumul de plusieurs années présentant les mêmes caractéristiques climatiques. Même dans ces situations, le cadre réglementaire n'impose pas un traitement immédiat des sommes impliquées et la pratique serait plutôt de les amortir sur plusieurs années.

Outre le fait que le cadre réglementaire entourant ces deux comptes est fondamentalement différent, le Distributeur est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un traitement similaire à la portion du compte de *pass-on* portant sur les aléas climatiques et au compte de nivellement des revenus de transport et de distribution pour les aléas climatiques, pour les raisons additionnelles suivantes :

- Le principe de *pass-on* est associé à une récupération la plus rapide possible des sommes impliquées alors que le compte de nivellement n'impose aucune règle à cet égard.
- Gaz Métro de même que Gazifère disposent tous les deux de comptes de *pass-on* et de nivellement et leur traitement est effectué de façon distincte selon des modalités spécifiques. Ceci renforce l'idée que des traitements similaires ne sont pas requis.

*Réponse à la demande de renseignements no 2
de la Régie*

- Les effets des aléas climatiques font l'objet d'une compensation coûts/revenus dans le cas du compte de *pass-on*, mais pas dans le cas du compte de nivellement puisque les aléas climatiques n'exercent aucun impact sur les coûts de transport et de distribution.
- Pour le *pass-on*, l'évaluation de l'effet revenu dus aux aléas climatiques ne présente aucune complication. Par contre, l'évaluation de l'effet coût est problématique et ajoute un niveau additionnel de complexité et d'arbitraire au calcul du compte de *pass-on*.
- Il n'y a pas de compteurs mesurant les volumes de l'électricité patrimoniale et postpatrimoniale et encore moins par catégorie de consommateurs. Il faut s'en remettre à des règles de répartition et les suppositions requises pour déterminer l'approvisionnement dans un contexte de consommation normalisée ont des impacts très significatifs sur la répartition du compte de *pass-on* par catégorie de consommateurs. Il suffit de comparer les résultats présentés aux tableaux donnés en réponse à la question 16.1 à la pièce HQD-16, document 1 et ceux révisés fournis en réponse à la question 1.3 du présent document, deux versions calculées sur des hypothèses différentes mais correctes, pour constater qu'il n'y a pas de solution indiscutable.
- De plus, l'identification précise de la composante «température» à l'intérieur du compte de *pass-on* s'avère essentiellement hypothétique puisqu'il n'est pas possible de distinguer l'impact des aléas climatiques sur les prix des approvisionnements. Aussi, l'impact de la température sur les volumes d'électricité patrimoniale et postpatrimoniale ainsi que sur la gestion des approvisionnements ne peut être isolé.
- Le scénario qui fait l'objet de la présente demande consisterait à traiter différemment la portion du compte de *pass-on* attribuable aux aléas climatiques et la portion restante, attribuable aux aléas de la demande et des prix, ce qui apparaît tout à fait incohérent puisqu'il s'agit du même concept réglementaire.